RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'ATTENTION DES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

3E SECONDAIRE

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant. Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le tableau ci-dessous pour chaque discipline. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur les apprentissages que votre enfant aura faits.

Bulletin d'étape

L'évaluation portera sur les aspects suivants des disciplines selon la fréquence indiquée. Un crochet indique que la compétence sera évaluée à l'étape.

Compétence + Valeur	Valeur de la 1re étape (20 %)	Valeur de la 2e étape (20 %)	Valeur de la 3e étape (60 %)	Principaux moyens d'évaluation
FRANÇAIS • Écrire (40 %) • Lire (40 %) • Communiquer oralement (20 %)	✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	• Tâches de rédaction • Questionnaire de lecture • Présentation orale • Compréhension orale
ANGLAIS • Interagir oralement en anglais (40 %) • Réinvestir sa compréhension (30 %) • Écrire des textes (30 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓ ✓	• Grille d'observation • Discussion • Productions orales • Productions écrites • Rédaction de textes • Questionnaire en lien avec différents médias
MATHÉMATIQUE • Résoudre une situation de problème (30 %) • Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	• Situation d'apprentissage et d'évaluation • Résolution de problèmes nécessitant la mobilisation des concepts • Évaluation par module
HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA • Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada. • Interpréter une réalité sociale.	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	• Évaluations • Situation d'apprentissage et d'évaluation
SCIENCE ET TECHNOLOGIE Volet pratique (40 %) Volet théorique (60 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	• Activités en classe laboratoire et/ou d'atelier technologique incluant le rapport de laboratoire • Questionnaire sur la compréhension et la résolution de concepts • Évaluations de connaissances • Situation d'apprentissage et d'évaluation
ARTS PLASTIQUES ET MULTIMÉDIA • Créer des œuvres personnelles et médiatiques (70 %) • Apprécier des œuvres (30 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	• Grille d'observation • Réalisations médiatiques
MUSIQUE • Créer/interpréter des œuvres musicales. (70 %) • Apprécier des œuvres musicales. (30 %)	✓	✓ ✓	✓ ✓	• Évaluation écrite • Grille d'observation pour les interprétations musicales • Grille d'évaluation pour création

MUSIQUE (2 PÉRIODES PAR CYCLE) • Créer/interpréter des œuvres musicales. (70 %) • Apprécier des œuvres musicales. (30 %)		✓ ✓	✓ ✓	• Évaluation écrite • Grille d'observation pour les interprétations musicales • Grille d'évaluation pour création
ARTS PLASTIQUES (2 PÉRIODES PAR CYCLE) • Créer des images personnelles et médiatiques. (70 %) • Apprécier des œuvres. (30 %)	✓	✓ ✓	✓ ✓	• Grille d'observation • Situation d'apprentissage et d'évaluation • Productions diversifiées utilisant différentes techniques et médiums
ÉDUCATION PHYSIQUE À LA SANTÉ (100 %)	✓	✓	✓	• Grille d'observation • Questionnement sur les notions • Olympiades • Auto-évaluation • Évaluation par les pairs

La note placée à un résultat disciplinaire pourra être accompagnée d'un commentaire.

Communications officielles de l'année 2023-2024	
Première communication écrite autre qu'un bulletin	Le **12 octobre 2023**, vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Premier bulletin	Le premier bulletin sera déposé sur le portail le **20 novembre 2023**. Ce bulletin couvrira la période du 31 août 2023 au 16 novembre 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. La rencontre de parents aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 de 17h30 à 20h30.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera déposé sur le portail le **14 mars 2024**. Ce bulletin couvrira la période du 20 novembre 2023 au 1er mars 2024 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. La rencontre de parents aura lieu le jeudi 14 mars 2024 de 17h30 à 20h30.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera déposé sur le portail le **28 juin 2024**. Il couvrira la période s'échelonnant du 11 mars 2024 au 21 juin 2024 et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Une appréciation pour la compétence transversale ***Travailler en équipe*** apparaîtra sur le dernier bulletin de votre enfant :

Exercer son jugement critique	**Savoir organiser son travail**	**Savoir communiquer**	**Travailler en équipe**

MATIÈRE POUR LAQUELLE LES ATTENTES SONT MODIFIÉES.

Lorsque l'élève est évalué par rapport à des attentes modifiées :

- Le code matière qui signifie la modification apparaît sur le bulletin.
- L'élève n'obtient pas les unités rattachées à la matière touchée.
- L'élève ne devrait pas avoir un résultat inférieur à 60 %, sauf en cas d'exception.
- Le résultat n'est pas comptabilisé dans la moyenne du groupe.
- Le résultat est pour une année seulement.
- Le message suivant est indiqué dans le bulletin de l'élève : *« Les tâches et les attentes du programme de formation de l'école québécoise ont été modifiées pour permettre à l'élève de progresser au meilleur de ses capacités. Ses résultats reflètent les apprentissages qu'il a réalisés. Pour davantage de précision, veuillez vous référer au plan d'intervention ».*

Prenez note que vous avez également la possibilité de consulter les normes et modalités via notre site Internet de l'école : mb.cssdgs.gouv.qc.ca.

Stéphane Poitras

Stéphane Poitras
Directeur